

**INSTITUT NATIONAL DES ASSURANCES**

**B.P. 1575 YAOUNDÉ**

**RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**\*\*\*\*\***

**LA RÉASSURANCE DANS LES PAYS  
EN VOIE DE DEVELOPPEMENT :  
SES PROBLEMES ET ESSAI DE SOLUTIONS**

Mémoire de fin d'Études  
en vue de l'obtention du  
**DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'ASSURANCES**

Présenté par: **Mlle NGO MEE Louise**  
Étudiante de la 7e Promotion du Cycle Supérieur de L' I I A

Sous la direction de  
**M. NINGAHI SIMON**  
Directeur de la Réassurance  
à la C N R

**JUIN 1986**

*A Feu ma mère qui m'a  
laissée comme toute fortune,  
le souhait de me voir réussir  
grâce à l'école.*

AVANT - PROPOS  
-----

## AVANT-PROPOS

Ce mémoire a été rédigé à la fin d'une période de près de deux années d'études à l'Institut International des Assurances de Yaoundé. Au cours de cette période, nous avons parcouru les différentes branches d'assurance. Aussi, à ce moment où nous sommes quasi-censés avoir une vue d'ensemble sur toute l'assurance, il s'agit dans ce mémoire de faire un apport personnel sur un problème d'assurance.

Nous avons choisi un thème sur la réassurance : "La réassurance dans les pays en voie de développement : ses problèmes et essai de solution". Les problèmes posés par la réassurance sont d'actualité dans nos pays africains. Nous en souleverons quelques uns, tout en essayant d'apporter notre modeste contribution à la recherche de solutions.

Avant de nous y mettre, nous tenons à exprimer notre reconnaissance et notre profonde gratitude à notre Directeur de mémoire pour sa disponibilité, ses conseils et ses directives.

## SOMMAIRE

<u>LIBELLE</u>	<u>PAGES</u>
<u>AVANT PROPOS</u> .....	
<u>INTRODUCTION</u> : .....	1
<u>PREMIERE PARTIE</u> : LES PROBLEMES DE LA REASSURANCE DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT	3
<u>CHAPITRE I</u> : PROBLEMES D'ORDRE TECHNIQUE.....	3
<u>CHAPITRE II</u> : PROBLEMES LIES AUX STRUCTURES DES MARCHES DE L'ASSURANCE DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.....	7
<u>DEUXIEME PARTIE</u> : ESSAI DE SOLUTIONS.....	10
<u>CHAPITRE I</u> : LA FORMATION DES CADRES .....	10
<u>CHAPITRE II</u> : CREATION DES STRUCTURES D'ECHANGE EN MATIERE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE.....	11
<u>CONCLUSION</u> .....	19
<u>BIBLIOGRAPHIE</u> .....	20

INTRODUCTION

## INTRODUCTION

La réassurance est une nécessité absolue pour les compagnies d'assurance. Pour saisir cette nécessité, il convient de disséquer la prime perçue par l'assureur. En effet, la prime commerciale que perçoit une société d'assurance sur chaque risque sert à couvrir les frais de gestion, à rémunérer les intermédiaires et à payer les sinistres.

Pour que l'équilibre soit réalisé, la charge des sinistres ne doit pas dépasser la prime de risque qui correspond à l'espérance mathématique de cette charge de sinistre augmentée du chargement de gestion.

Or la charge globale des sinistres est une variable aléatoire. Malgré la présence des statistiques et des procédés mathématiques, la charge des sinistres peut prendre des valeurs inférieures ou supérieures à l'espérance mathématique évoquée plus haut. Si cette charge de sinistre global dépasse l'espérance mathématique d'un montant supérieur au chargement de sécurité, il y a pertes techniques et si ces pertes se reproduisent sur plusieurs exercices et dépassent les fonds propres engagés au départ par les actionnaires, il y aura ruine de la société.

La politique d'une société commerciale étant de réaliser les bénéfices, il faut donc éviter les pertes et réduire la probabilité de ruine. Pour cela, plusieurs hypothèses se présentent à l'assureur parmi lesquelles la réassurance qui apparaît comme un moyen :

- D'équilibrer le portefeuille
- De compenser les risques en les nivelant

.../...

- De se débarrasser du cumul d'engagement

Ainsi définie, la réassurance est nécessaire pour toute compagnie d'assurance grande ou petite. S'agissant plus particulièrement des compagnies d'assurance des pays en voie de développement, la nécessité de la réassurance est encore plus accentuée par le déséquilibre entre primes et engagements tant pour les risques classiques (incendie, Aviation, Transport, et Maritime) que pour les risques nouveaux (risque off-short, risque de pollution, risque pétrolier). Outre l'obligation de la réassurance en ce qui concerne les risques ainsi énumérés, l'assurance automobile pose de grands problèmes qui nécessitent le recours à la réassurance de soutien.

La réassurance se traduit dans les pays en voie de développement par une fuite considérable de capitaux vers l'étranger dans la mesure où ne disposant pas toujours de structures nationales de réassurance, les compagnies d'assurance de ces pays sont obligées de se réassurer pour une grande partie auprès des réassureurs étrangers. Cette situation est également accentuée par l'insuffisance des connaissances techniques permettant l'établissement d'un plan de réassurance et la tarification adéquate des risques.

La présente étude se veut donc une analyse de différents problèmes de réassurance qui se posent dans les pays en voie de développement et vise à proposer des solutions permettant d'une part une planification judicieuse de la réassurance et d'autre part la conservation sur les marchés locaux du maximum de l'épargne collectée par les compagnies d'assurance, épargne qui doit être affectée au financement de leurs économies respectives.

.../...

P R E M I E R E P A R T I E

-----

PROBLEMES DE LA RÉASSURANCE DANS LES  
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

PREMIERE PARTIE : PROBLEMES DE LA REASSURANCE DANS LES  
PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.

Les compagnies d'assurance des pays en voie de développement se trouvent confrontées à de nombreux problèmes au niveau de la réassurance. A côté des difficultés d'ordre technique dues à un manque de compétence et de connaissance technique, on note une faiblesse structurelle des marchés de l'assurance et de la réassurance.

CHAPITRE I : PROBLEMES D'ORDRE TECHNIQUE

Les problèmes d'ordre technique les plus importants relèvent d'une part de l'établissement d'un plan de réassurance, et d'autre part de la tarification.

SECTION I : L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE REASSURANCE

Pour se réassurer, une compagnie d'assurance doit établir un plan de réassurance c'est à dire choisir entre les différentes méthodes de réassurance celles qui conviennent le mieux à chacune de ses branches d'assurance. Elle doit également déterminer pour chacune des branches son plein de conservation qui représente le maximum d'engagement qu'elle entend conserver pour son propre compte et dégager l'excédent à placer auprès des réassureurs sous forme de traités. Chaque compagnie d'assurance détermine son plan de réassurance selon ses besoins, compte tenu des considérations d'ordre technique, administratif et financier en vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés au préalable.

La planification de la politique de réassurance doit viser la protection du portefeuille de l'assureur aux conditions les mieux appropriées et au coût le plus bas eu égard aux risques encourus. Pour atteindre ce but, il faut le concours de bons techniciens. Cependant les pays en voie de développement ne disposent pas toujours d'un personnel

.../...

technique qualifié capable de rendre un service de qualité et de prendre de bonnes décisions.

Dans l'opération de l'établissement du plan de réassurance, l'un des problèmes les plus importants est celui de la fixation à un juste niveau du plein de conservation de l'assureur. Dans les pays en voie de développement les compagnies d'assurance ont tendance à sous-estimer leur capacité de rétention et font exagérément recours à la réassurance.

Le manque d'une unité de statistique fiable vient accentuer cet état de chose. En effet, si chaque compagnie d'assurance connaissait parfaitement son portefeuille c'est à dire l'évolution des primes, l'évolution des sinistres, la rentabilité de chaque unité de plein, elle pourrait être emmenée à élaborer un plan de réassurance qui répondrait le mieux à ses possibilités. Pour pouvoir faire une telle statistique, il faut avoir un personnel qualifié, ce dont ne disposent pas toujours les pays en voie de développement.

D'autres difficultés dans la planification de la réassurance proviennent du déséquilibre du portefeuille que l'on note d'une manière très poussée dans les pays en voie de développement. Dans les pays en voie de développement le volume d'affaires n'est pas toujours important. Les risques sont peu nombreux et assez disproportionnés ce qui ne permet pas de réaliser un équilibre et une compensation entre eux. La faible densité et l'absence d'homogénéité des risques conduisent à une forte exposition à la réassurance.

En plus, on constate que les différentes formes de traité présentent chacune certains avantages et inconvénients ce qui rend encore le choix plus difficile. Par exemple lorsqu'on passe en revue les différentes formes de réassurance, on constate que pour les assurances de capitaux, une compagnie d'assurance aurait intérêt à adopter un plan de réassurance articulé autour d'un excédent de plein. En effet, une

compagnie qui connaît bien les risques qui composent son portefeuille peut fixer un maximum de capitaux à conserver par police eu égard à la qualité de ses affaires. A ce moment, toutes les primes afférentes à ces tranches seront conservées et ce sont les risques de pointe qui donneraient lieu à la réassurance c'est ce qu'on appelle la réassurance en excédent de plein. Cette forme de réassurance peut permettre de conserver un maximum de prime, mais il y aura toujours l'inconvénient de faire céder en réassurance et en très grand pourcentage les primes des risques industriels. En plus elle exige un travail de professionnel parce qu'elle oblige à l'assureur d'établir les tableaux de plein et de calculer le plein de rétention en tenant compte d'une multitude de facteurs tant financiers que techniques.

Si l'assurance en excédent de plein est avantageuse pour la compagnie dont le portefeuille est composé de risques moyens elle reste cependant inadéquate pour les compagnies d'assurance des pays en voie de développement dont le marché est dominé par une faible densité de risque moyen mais plutôt par les risques de pointe. Ainsi les compagnies d'assurance de ces marchés par la voie de l'excédent de plein doivent recourir à une réassurance abondante rendant l'excédent de plein comme une solution inefficace au titre d'un plan de réassurance dans les pays en voie de développement dont le souci premier est une conservation importante de prime.

Jusqu'à présent, beaucoup de spécialistes ont préconisé la quote-part qui est un traité dans lequel le réassureur participe selon une proportion identique aux primes et aux sinistres sur toutes les affaires. Ce traité prive la compagnie cédante d'une partie importante de la prime dans la mesure où les risques à faibles capitaux sont réassurés dans la même proportion que ceux à capitaux élevés. La meilleure façon serait d'associer au traité quote-part un excès sur rétention ce qui permet à la cédante de conserver le maximum d'engagement et partant de prime. Ces quelques exemples de traité nous montre qu'il n'existe pas une formule toute faite qui serait adaptée au pays en voie de développement.

SECTION II : LA TARIFICATION

Les problèmes que les pays en voie de développement rencontrent au niveau de la tarification relèvent généralement du taux de prime et des commissions versées.

PARAGRAPHE I : LA PRIME DE REASSURANCE

La structure de l'ensemble du système de l'assurance et de réassurance repose avant tout sur le caractère adéquat des taux de prime. Mais ce souci n'est pas toujours respecté en ce qui concerne les relations entre les réassureurs et compagnies d'assurance des pays en voie de développement. Vu l'insuffisance d'expérience et de connaissances techniques, les compagnies d'assurance des pays en voie de développement ne sont pas en mesure de tarifer les risques qu'elles placent auprès des réassureurs, surtout en ce qui concerne les risques industriels.

Ainsi la prime de réassurance est généralement fixée par les réassureurs et ces derniers tiennent compte non pas des résultats spécifiques des marchés des pays en voie de développement, mais plutôt des tendances globales des marchés mondiaux. Les expériences désastreuses dues au volume croissant des sinistres, à l'inflation et à l'évolution de la jurisprudence entraînent les compagnies de réassurance à durcir les conditions économiques des traités de réassurance. Cet état de choses est préjudiciable aux compagnies des pays en voie de développement dont les résultats enregistrés ne justifient pas un tel durcissement.

Un autre problème que pose la tarification est celui de l'inadaptation des tarifs aux réalités des pays en voie de développement. Les compagnies d'assurance de ces pays ne disposent pas de tarif propre à leur marché puisqu'elles emploient les tarifs des marchés Européens. Or ces tarifs sont confectionnés pour un environnement social et économique donné, d'après les expériences spécifiques aux marchés concernés et pour cela ne peuvent pas s'adapter aux marchés des pays en voie de développement, d'où la nécessité pour ces pays de mettre en place leur tarif propre reflétant la réalité de leur marché.

PARAGRAPHE II : LA COMMISSION

La commission de réassurance représente la quote-part du réassureur dans le coût d'acquisition de police et une contribution aux dépenses globales. Dans les pays en voie de développement, les frais d'acquisition des affaires des compagnies d'assurance sont très élevés en raison notamment du volume relativement réduit de la demande d'assurance dans ces pays. La commission servie par les réassureurs devrait donc être une contribution à la charge globale dont les compagnies d'assurance des pays en voie de développement ont eu à faire face. Cependant les commissions versées par les réassureurs n'arrivent pas toujours à compenser ces dépenses qui s'avèrent très élevées par rapport aux primes des risques qui composent le portefeuille.

Le caractère déséquilibré des risques des marchés des pays en voie de développement conduit les réassureurs à ne verser que de faibles commissions de surcroît liées à la statistique du marché. Dès que la sinistralité atteint un seuil critique, la tendance des réassureurs est de réduire les commissions qui déjà ne permettent pas aux compagnies cédantes de faire face à leurs charges d'acquisition et de gestion. Par contre, on constate souvent une très faible volonté à l'amélioration de cette commission même si l'expérience du marché tend à le justifier.

CHAPITRE II : PROBLEMES LIES AUX STRUCTURES DES MARCHES  
DE L'ASSURANCE DES PAYS EN VOIE DE  
DEVELOPPEMENT

En plus des problèmes d'ordre technique, le secteur des assurances des pays en voie de développement se trouve confronté à d'autres problèmes liés à sa structure. Il s'agit notamment :

- du manque d'autonomie des sociétés d'assurance de droit local
- de la faible capacité financière des compagnies d'assurance

.../...

SECTION I : LE MANQUE D'AUTONOMIE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE  
DE DROIT LOCAL

Les sociétés d'assurance locales des pays en voie de développement sont tributaires des réassureurs étrangers qui maîtrisent le marché et paraissent techniquement et financièrement plus nantis. Le secteur des assurances, considéré comme un des secteurs clés des économies de ces pays est resté le monopole des sociétés étrangères qui conçoivent et dictent toute la politique aux sociétés locales.

Cet état de choses est un corollaire de la situation qui a prévalu dans ce secteur avant les indépendances. A titre d'exemple nous évoquons l'assistance technique et financière que les réassureurs étrangers consentent aux sociétés locales pour mieux contrôler le marché et préserver leurs intérêts. Malgré les réformes qui sont intervenues après les indépendances respectives des pays en voie de développement et qui visaient l'implantation d'un secteur national des assurances intégrés au développement économique, le marché reste encore largement dominé par les compagnies d'assurance étrangères ou agences des sociétés mères situées dans les pays développés. On constate également que le capital social des sociétés de droit national issues de ces réformes restent en partie détenu par les sociétés étrangères.

Les structures de réassurance dans les pays en voie de développement restent très peu développées car habituellement confinées à l'existence d'une seule compagnie nationale de réassurance qui ne peut satisfaire la couverture au second degré que d'une infime partie des excédents de capacités des sociétés locales. Généralement ces sociétés nationales de réassurance restent vulnérables et nécessairement dépendantes du marché international. Le manque de coopération entre les sociétés nationales de réassurance des pays en voie de développement vient renforcer la prédominance des compagnies en voie de développement.

SECTION II : FAIBLESSE DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE

Malgré l'importance de l'épargne qu'il draine, le secteur des assurances contribue très peu au développement économique et social encore moins à la coopération entre les pays en voie de développement. Ces

carences se justifient par l'affaiblissement de la capacité de rétention dont souffre la majorité des compagnies d'assurance qui exercent dans ces pays respectifs ; elle-même due à l'étroitesse de leur dimension financière

Il se démontre que le capital social des sociétés d'assurance des pays en voie de développement est souvent faible. Les indicateurs économiques des pays développés situent le rapport capital sur chiffre d'affaire entre 10 et 20 %. C'est dire que plus le chiffre d'affaire évolue, plus il faut augmenter le capital de la société. Sachant que la rétention d'une compagnie d'assurance doit être en rapport avec son capital et étant donné que ce capital est déjà faible pour les compagnies d'assurance des pays en voie de développement, les rétentions par voie de conséquence sont aussi limitées.

Dans le même ordre d'idée, il se démontre que la prospérité financière des compagnies d'assurance ou de réassurance est également liée à l'importance des marchés monétaires et des marchés financiers. En période de haute conjoncture, les titres et les obligations des compagnies d'assurance sont chèrement cotés en bourse. Les marchés des pays en voie de développement n'ayant ni marché monétaire ni marché financier, n'ont pour seule possibilité de placement que les dépôts bancaires qui ne produisent que de faibles intérêts et ne participent pas à l'accélération de la vitesse de circulation de la monnaie. Il en ressort que les produits financiers qui participent le mieux à l'équilibre financier des compagnies d'assurance ou de réassurance des pays en voie de développement font défaut. Celles-ci sont donc obligées d'engloutir toute leur fortune dans l'immobilier ou à l'achat des bons de trésors.

.../...

DEUXIEME PARTIE :

ESSAI DE SOLUTIONS

DEUXIEME PARTIE : ESSAI DE SOLUTIONS

Les solutions que nous allons proposer tendent à contribuer à l'amélioration des conditions de la réassurance dans les pays en voie de développement. Cette amélioration passe tout d'abord par la formation des cadres compétents capables de déterminer avec exactitude les besoins des compagnies en réassurance et ensuite par l'adaptation des structures aux conditions susceptibles d'élever le potentiel de conservation nationale de manière à être moins dépendante des marchés de réassurance étrangers. Pour que le combat soit mené à bien, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer, c'est ainsi qu'à côté des mesures que pourraient prendre les compagnies elles-mêmes, il faudrait une intervention des pouvoirs publics en vue d'imposer certaines solutions visant à restructurer les marchés nationaux de manière à augmenter la capacité de conservation nationale.

CHAPITRE I : LA FORMATION DES CADRES

La création des institutions de formation des cadres des compagnies d'assurance apparaît comme une nécessité absolue pour les pays en voie de développement. En effet, nombreux sont des problèmes soulevés qui sont dus à un manque de personnel qualifié. Les besoins en réassurance et le choix entre les différents traités nécessitent des connaissances techniques. Il est donc indispensable que les compagnies d'assurance s'assurent le concours des cadres compétents sachant apprécier les avantages et inconvénients de chaque type de traité et aussi capables de procéder à une tarification exacte des risques. C'est ainsi que l'initiative

.../...

de la CICA (Conférence Internationale des Contrôles d'Assurance) de créer un Institut International des Assurances ayant pour rôle la formation des cadres d'assurance est louable. On aura ainsi les cadres capables de procéder à une planification judicieuse de la réassurance ce qui permettra par conséquent de réduire le coût de la réassurance étrangère. L'avantage d'une formation locale des cadres est indéniable ; vivant la réalité de leur marché, ayant la sensibilité de leur milieu, ces cadres bien entraînés par des professeurs qualifiés et les professionnels pourront avec aisance aider les pays en voie de développement à résoudre de nombreux problèmes de réassurance qu'ils rencontrent qui sont entre autres l'établissement des plans de réassurance, l'appréciation technique des offres de réassurance, la tarification des risques techniques, car plus un risque est bien tarifé, plus la cédante peut en garder pour son propre compte.

## CHAPITRE II : LA CREATION DES STRUCTURES D'ECHANGE EN MATIERE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

Pour augmenter la conservation globale des pays en voie de développement, il est nécessaire de prendre des mesures aussi bien sur le plan national que sur le plan régional et sous-régional. Ces mesures pourraient consister au regroupement des compagnies d'assurance, aux accords de coassurance, à la création des institutions nationales de réassurance, ainsi qu'à la constitution des pools d'assurance et de réassurance.

### SECTION I : LE REGROUPEMENT DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le regroupement des compagnies nationales d'assurance peut contribuer à l'augmentation de la capacité de conservation

.../...

locale. On constate que la plupart des marchés d'assurance des pays en voie de développement ont tendance à se fractionner en petites compagnies d'assurance. Or, il s'avère que la capacité de conservation augmente en fonction de la taille des compagnies. C'est ainsi que la fusion des compagnies d'assurance apparaît comme un moyen efficace d'obtenir une capacité accrue.

Un autre moyen consiste à procéder à des transferts de portefeuille. Toutes ces mesures ont pour objectif d'éliminer du marché les petites entreprises peu rentables qui empêchent les entreprises plus solides d'atteindre des niveaux de rétention plus satisfaisants.

Il convient de noter que pour mener à bien ces opérations de regroupement des compagnies d'assurance, l'Etat doit intervenir pour favoriser ce mouvement par des incitations et des encouragements et dans certains cas par des mesures coercitives. En plus l'Etat doit exercer un contrôle dans toutes les fusions des compagnies d'assurance et avoir à l'esprit les problèmes que peut engendrer l'élimination d'un certain nombre de compagnie notamment au niveau du personnel.

Pour que l'effet de ce regroupement soit positif il faut qu'elle s'accompagne d'une interdiction de la création de nouvelle compagnie et d'une suspension de nouveaux agréments.

## SECTION II : LES ACCORDS DE COASSURANCE

La coassurance apparaît comme un des moyens entraînant une utilisation plus rationnelle de la capacité

.../...

du marché. Elle consiste à partager un contrat d'assurance entre un certain nombre de compagnies, avant de faire appel à la réassurance à l'étranger, ce qui permet au marché national d'absorber une proportion élevée du risque.

Certes la coassurance présente certains inconvénients à savoir la responsabilité individuelle de chaque coassureur la nécessité de négocier et de conclure les contrats avec plusieurs assureurs. En plus certaines compagnies concurrentes préfèrent avoir recours à la réassurance pour la plupart des risques en excédent de leur capacité de rétention et obtenir pour cela une commission plutôt que d'utiliser le mécanisme de la coassurance qui emmène un assureur à faire entrer en relation un assuré avec un autre assureur concurrent

Malgré ces inconvénients par ailleurs pour la plupart surmontables, il est évident qu'en favorisant la coassurance dans un pays en voie de développement, on augmentera la capacité de rétention du marché.

### SECTION III : INSTITUTIONS NATIONALES DE REASSURANCE

La création d'une institution nationale de réassurance privée ou publique est à recommander à tous les pays en voie de développement. En effet, l'existence d'une institution nationale de réassurance modifie en profondeur les liens établis entre le marché de l'assurance et les réassureurs étrangers car les opérations réalisées par ces institutions ont pour effet une réduction du volume des affaires cédées à l'étranger ce qui entraîne une réduction de la sortie des devises occasionnées par la réassurance.

Ces institutions permettent également aux différents Etats de disposer d'un outil statistique de connaissance du marché des assurances et d'orienter à bon escient la politique d'assurance et de réassurance puisqu'elles parti-

.../...

cipent à toutes les affaires du marché ; un autre avantage est que lorsqu'une institution de réassurance traite avec les réassureurs étrangers, elle peut acquérir une compétence technique et un pouvoir de négociation bien supérieur à ceux des compagnies d'assurance. Ces institutions ont également la possibilité d'obtenir les réciprocitys plus grandes et sur des bases plus saines. L'existence d'une institution nationale de réassurance peut rendre la coopération régionale dans le domaine des assurances plus facile.

Dans la pratique, la création d'une institution nationale de réassurance s'accompagne d'un système de cessions obligatoires pour les compagnies d'assurance directe qui opèrent sur le marché. Il existe différents systèmes de cessions obligatoires : On distingue les institutions auxquelles on confère un monopole total sur la réassurance, les réassureurs étrangers ne pouvant participer aux affaires que par le biais des rétrocessions des institutions en question. L'inconvénient de ce système est que si le risque est entièrement conservé dans le pays, et surtout lorsqu'il s'agit des risques Aviation, Maritime, Industriel, toute catastrophe entraîne une détérioration grave et soudaine de l'équilibre du marché.

Il existe d'autres institutions qui reçoivent des compagnies d'assurance, un certain pourcentage de leur risque et qui participent dans les mêmes proportions aux règlements des sinistres. Au Cameroun par exemple où il existe une institution nationale de réassurance, les compagnies d'assurance opérant sur le territoire camerounais sont obligées de céder à la Caisse Nationale de Réassurance 10 % des primes ou cotisations émises et afférentes aux opérations réalisées au Cameroun et portant sur les risques situés au Cameroun.

.../...

Un autre système consiste à prévoir la participation de l'institution nationale à la réassurance des excédents des compagnies d'assurance directes et à limiter cette participation à un pourcentage de ces excédents. Ce système s'avère être le plus efficace.

La création des institutions nationales de réassurance est donc une nécessité urgente pour les pays en voie de développement dont le souci est d'augmenter leur plein national de conservation.

SECTION IV : LES POOLS NATIONAUX D'ASSURANCE  
ET DE REASSURANCE

Le mécanisme de pool permet à chaque compagnie membre de participer aux affaires de tous les autres membres dans une catégorie d'assurance déterminée. Ceci permet de mieux utiliser les pleins de conservation. Pour parvenir à ce résultat, les assureurs concluent un accord aux termes duquel les affaires qu'ils souscrivent dans une branche d'assurance donnée sont mises en commun en totalité ou en partie. Les pools d'assurance directe visent surtout les affaires directes souscrites à l'intérieur du pays, tandis que les pools de réassurance se prêtent également aux affaires de réassurance conclues dans un certain nombre de pays.

L'objectif du pool est de gérer des risques et pour cela des risques sont mis en commun et redistribués entre les membres du pool selon les principes convenus d'avance.

SECTION V : LA COOPERATION REGIONALE ET SOUS  
REGIONALE

En plus des mesures prises au niveau national pour augmenter la capacité de rétention, il apparaît opportun

.../...

de développer une coopération régionale et sous-régionale en matière d'assurance et de réassurance.

Si un certain nombre de pays en voie de développement mettaient en commun une partie de leurs risques nationaux, les capacités nationales de ces pays, si faibles soient elles seraient mieux utilisées. La coopération entre les pays en voie de développement apparaît donc comme un moyen efficace de réduire les dépenses en devises de l'ensemble de la région ou sous-région. Cette coopération peut s'opérer à travers les accords de coassurances, les pools et institutions régionaux et sous-régionaux de réassurance.

La coassurance n'est généralement admise qu'au niveau des compagnies nationales ; cependant dans le cas de certains marchés où l'activité de l'assurance est le monopole d'une seule compagnie, la législation peut autoriser cette compagnie à conclure les accords de coassurance avec les compagnies d'assurance d'autres marchés.

Les pools régionaux et sous-régionaux ont surtout pour objectifs de répartir les affaires de certaines branches d'assurance déterminées entre leurs différents membres. La participation au pool est ouverte à toute compagnie d'assurance ou de réassurance opérant dans la région ainsi que sur les branches d'assurance qui font l'objet du pool. L'acceptation des affaires par le pool se fait soit par l'intermédiaire des agences, soit dans certains cas de façon directe par les compagnies membres du pool. L'administration du pool est généralement confiée à une compagnie gérante qui est la plupart du temps l'un des membres, ou à une agence distincte créée à cet effet.

Les institutions régionales et sous-régionales de réassurance apparaissent comme une solution lorsque les

.../...

compagnies d'assurance ne sont pas suffisamment développées pour justifier la création d'une institution nationale de réassurance, mais aussi pour les marchés développés, ces institutions permettent de compléter les institutions nationales de réassurance.

Leur objectif est également d'augmenter la conservation de la région ou de la sous-région considérée. Elles reçoivent donc un certain pourcentage des affaires des compagnies de la région, et redistribuent à ces mêmes compagnies les excédents qui dépassent leur capacité. Au niveau continental et régional, certains Etats se sont associés pour créer des organismes internationaux de réassurance dans le but de maintenir dans le continent ou dans la région, des primes qui auraient dues être cédées à des réassureurs étrangers : sur le plan Africain on distingue par exemple l'AFRICA-RE et pour les pays membres de la CICA (Conférence Internationale des Contrôles d'Assurance) on a la CICARE. Les textes créant ces organismes prévoient une cession automatique en leur faveur par les assureurs et réassureurs agréés sur le territoire des Etats adhérents, d'une partie des risques qu'ils souscrivent. Le taux de cette cession varie de 5 à 10 %.

Les institutions régionales peuvent être créées soit sur l'initiative du gouvernement, soit sur l'initiative des compagnies d'assurance et de réassurance de la région et dans ce dernier cas, le soutien du gouvernement est nécessaire.

.../...

Le capital social de ces institutions doit être souscrit en priorité par les compagnies d'assurance et de réassurance de la région de manière à être directement intéressées à leurs activités ainsi qu'à leur succès.

Il est généralement admis que pour que cette coopération régionale fonctionne harmonieusement, il faut l'existence de certains liens sociaux, économiques ou politiques entre les différents pays.

C O N C L U S I O N

-----

CONCLUSION

*Les problèmes de réassurance qui se posent dans les pays en voie de développement pourraient être résolus dans une large mesure, à condition que ces pays adaptent leurs structures aux conditions susceptibles d'élérer le potentiel de conservation nationale. Ceci passe par la création et le renforcement des organismes nationaux des assurances là où la dimension du marché le permet, et par l'élargissement de la coopération régionale et sous-régionale.*

- 10 -

BIBLIOGRAPHIE

- Publication de la CNUCED

*Problèmes de réassurance dans les pays en voie de développement*  
(TD/B/C.3/106/Rev.1)

- NGO MEE Louise : Rapport de stage effectué à la  
CNR.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
- AVANT PROPOS.....	
- SOMMAIRE.....	
- INTRODUCTION.....	1
- PREMIERE PARTIE : Les problèmes de la réassurance dans les pays en voie de développement.....	3
<u>CHAPITRE I</u> : Problèmes d'ordre technique.....	3
<u>SECTION I</u> : Etablissement d'un plan de réassurance.....	3
<u>SECTION II</u> : La tarification.....	6
<u>PARAGRAPHE I</u> : La prime de réassurance.....	6
<u>PARAGRAPHE II</u> : La commission.....	7
<u>CHAPITRE II</u> : Problèmes liés aux structures des marchés de l'assurance des pays en voie de développement	7
<u>SECTION I</u> : Le manque d'autonomie des sociétés d'assurance du droit local.....	8
<u>SECTION II</u> : La faiblesse de la capacité financière	8
- DEUXIEME PARTIE : Essai de solutions.....	10
<u>CHAPITRE I</u> : La formation des cadres.....	10
<u>CHAPITRE II</u> : Création des structures d'échange en matière d'assurance et de réassurance	11
<u>SECTION I</u> : Le regroupement des compagnies d'assurance	11
<u>SECTION II</u> : Les accords de coassurance.....	12
<u>SECTION III</u> : Institutions nationales de réassurance	13
<u>SECTION IV</u> : Les pools nationaux d'assurance et de réassurance.....	15
<u>SECTION V</u> : La coopération régionale et sous-régionale	15
<u>CONCLUSION</u>	19
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	20